

CES INCIVILITES !

Qu'est-ce qu'on entend par incivilité ?

*Venant du latin *incivilitas* dont la première utilisation remonte à 1426, la notion d'incivilité est apparue dans la langue française au XVIIème siècle.*

Ce terme exprime donc un manque de civilité, c'est-à-dire un manque de courtoisie ou de politesse, soit en acte, soit en parole.

Définition :

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté.

L'incivilité est un manquement aux règles élémentaires de vie en société (respect, collaboration, politesse, courtoisie, savoir-vivre) qui crée un inconfort important dans le milieu de travail ou d'études et qui peut avoir un impact négatif sur le moral des personnes, l'efficacité, la productivité, la motivation et le climat en général.



Dépôt de déchets sauvages déposé à l'aide d'un véhicule, dans un espace protégé.

Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Vendée

C'est aussi et surtout une question de salubrité, mais aussi à la sécurité publique.

L'on trouve des sacs d'ordures ménagères abandonnés à même le trottoir, dépôts à l'extérieur des conteneurs réservés à cet effet, jeter ses déchets en sacs plastique dans les fossés, abandonner ses déchets verts dans les parcs, les parkings, déverser ses gravats de chantiers sur les chemins ou les sentiers de randonnées, laisser ses cannettes de boissons nombreuses dans nos parcs, nos aires de pique niques, de repos.



Une canette de boissons, une bouteille, un petit sac de déchets sont verbalisable.

C'est une infraction de 4^{ème} classe « Dépôt ou abandon d'ordures ou de déchets dans un bois ou une forêt ».

C'est une infraction prévue par l'Art. L. 161-1, al. 2 1° du Code Forestier, l'Art. R. 634-2 du Code Pénal.

C'est une infraction réprimée par l'Art. R. 634-2 du Code Pénal.

Une amende de 4^{ème} classe est de 135,00 €.

N'en jetez plus, la nature n'est pas un dépotoir, c'est un bien commun, il revient à chacun de la préserver.

Siège social

F.D.C 85 - Les Minées

Route de Château Fromage

BP 393 - 85300 La Roche sur Yon

Siège Administratif

Présidence de la F.D.C 85

3 Rue de Puyravault

www.gardes-particuliers-vendee.fr

Président 06 84 03 51 38

Secrétaire 06 35 21 01 50

F.D.G.P. 85

Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Vendée

Évoquons aussi terrains laissés en friche, ronciers, stockage de détritus, stagnation d'eau... autant de désordres susceptibles d'attirer nuisibles, moustiques et source de désagréments pour le voisinage comme de risque d'incendie.

Ce dépôt de déchets, de gravats a été déposé à l'aide d'un véhicule, on peut y identifier des parpaings, des briques, des glissières métalliques, des portes, une fenêtre et des objets divers.



C'est une infraction de 5^{ème} classe, « Dépôt d'objet ou d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé ».

C'est une infraction prévue par l'Art. R. 635-8, al. 1, du Code Pénal, l'Art. R. 541-77 du Code de l'Environnement, l'Art. L. 121-2 du Code de la Route,

L'Arrêté municipal n°..... du de la commune concernée.

C'est une infraction réprimée par l'Art. R. 635-8 al. 1, al. 2 Code Pénal.

Pour rappel, le montant d'une amende de 5^{ème} classe s'élève à 1 500,00 €, il est doublé dans le cas d'une récidive.

En cas de dépôt de plainte, l'amende de 5^{ème} classe s'applique, celle prévue par l'Arrêté Municipal également, aussi, le plaignant peut se porter partie civile, selon le jugement, il vous faudra rajouter au montant des amendes, plus les frais d'enlèvement et de remise en état du site.

Un peu de respect pour notre environnement, pour notre nature, mais aussi le respect des promeneurs, des randonneurs et des autres utilisateurs, nous paraît indispensable.

Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Vendée

Concernant les dépôts de déchets les plus courant, récurrents, ce sont les sacs poubelles.



C'est une infraction de 4^{ème} classe, (135,00 €) « Dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés ».

C'est une infraction prévue par l'Art. R. 634-2 du Code pénal, l'Art. R. 541 76-1 du Code de l'environnement

L'Arrêté municipal n°..... du.....

C'est une infraction réprimée par l'Art. R. 634-2 du Code pénal.

Pour rappel, l'amende (135,00 €) se cumule avec l'amende de l'Arrêté municipal, (bien souvent 1 500,00 €), mais aussi les frais d'enlèvement et de remise en état du site.

Qui sont ces femmes, ces hommes en marron ?

Ce sont des Gardes Particuliers, simples citoyennes ou citoyens, qui ont fait le choix, de donner un peu de leurs temps à la préservation de notre environnement, notre nature.

Après une formation adaptée, ils assurent une police de la chasse, sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse ou d'un propriétaire, la police des bois et forêts, sous la responsabilité du propriétaire forestier et la police de la voirie routière sous la responsabilité du Maire ou du représentant de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale.

Les Gardes Particuliers, mentionnés à l'article 29 du Code de Procédure Pénal, sont commissionnés par le propriétaire ou tout autre titulaire de droits sur la propriété qu'ils sont chargés de surveiller.



Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Vendée

Les Gardes Particuliers assermentés constatent par Procès-Verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde.

Ce sont des agents bénévoles, qui œuvrent pour la protection de notre environnement.



Ces Gardes Particuliers interviennent sous la responsabilité de leurs commettants, bien souvent propriétaires ou détenteurs de droits de propriétés, sous l'autorité du Préfet, sous la surveillance du procureur.

Un peu de savoir vivre, de respect des autres, de notre nature, de notre environnement vous éviteront, bien souvent, de côtoyer « les soucis ».

La Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Vendée.

Siège social Siège Administratif Président 06 84 03 51 38
F.D.C 85 - Les Minées Présidence de la F.D.C 85 Secrétaire 06 35 21 01 50
Route de Château Fromage 3 Rue de Puyravault www.gardes-particuliers-vendee.fr
BP 393 - 85300 La Roche sur Yon 85600 La Boissière de Montaigu F.D.G.P, 85